



MANDAT GERANT EGALITAIRE

Par moi-même

Bonsoir,

Un gérant égalitaire SARL avec une fiche de paie pour mandat social, peut-il exercer une activité professionnelle, distincte du mandat social, sans contrat de travail et donc sans rémunération pour ce poste de travail effectif.

Est-ce considéré comme du travail illégal s'il exerce une activité professionnelle ? (activité à temps complet dans un commerce)

Dans ce cas, difficile de prouver le lien de subordination avec la SARL, puisque pas de contrat de travail ?

Je vous remercie pour votre aide.
Bien cordialement